



Divorce que je souhaiterais amiable

Par **kooltah48**, le **05/06/2013** à **16:04**

Bonjour,

J'ai 65 ans, retraité avec une pension de 1200 euros mensuel. Marié , père de 04 garçons majeurs et ai adopté une fille de 04 ans qui a maintenant 10 ans. Mon épouse, enseignante, 60 ans, perçoit un salaire de 2100 euros par mois; après 40 de mariage, elle décide du jour au lendemain de divorcer. Je l'acceptai difficilement mais il fallait bien m'y résoudre. Nous convenons d'un divorce amiable. nous dégageons tous les frais, impôts divers et crédits. Il revient à chacun 1100 euros par mois et ce durant deux ans sans compter la pension alimentaire de ma fille. Il ne me resterait rien et moins encore pour vivre. Je précise que nous avons un bien immobilier en commun et dont elle refuse de parler donc de vendre et partager. Auriez-vous des conseils à me donner pour me sortir de ce borborygme? Je vous remercie.

Par **amajuris**, le **05/06/2013** à **18:50**

bsr,

pour un divorce à l'amiable c'est à dire par consentement mutuel, il faut être d'accord sur les conditions et conséquences du divorce.

en particulier en présence d'un bien immobilier, vous devez demander à un notaire d'établir une convention de liquidation du régime matrimonial

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10567.xhtml>

cdt